

Convocation du Conseil Municipal

301



Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront à la
Mairie, Dimanche prochain 19 Décembre 1926, à 9 heures
du matin au lieu ordinaire de leurs séances, pour la session
de Novembre

Ordre du jour :

- 1^o Communications et affaires diverses
- 2^o Alienation de terrains communaux. - Chemin de la Clavierie
- 3^o Contournes des chemins Vicinaux. - Arrangement Retenement de solaires.
- 4^o Electricité. - Extension du réseau. - Résultat de l'enquête
- 5^o Electricité. - Eclairage public. - Pétitions diverses.
- 6^o Puits du Bourg. - Travaux. - Fontaine des Cabottières ; projet de
capitalisation
- 7^o Chemin de fer Nantes - Lez. - Exploitation, Nouvelles exigences, avis du
Conseil
- 8^o Installation de bureaux municipaux de placement
- 9^o Dénomination de rues nouvelles.
- 10^o Réaménagement de Port Rousseau. - Travaux.
- 11^o Instituteurs et Institutrices. - Intermité de logement. - Lettre
- 12^o Prestataires. - Location
- 13^o Agrandissement de l'école publique des Garçons de Port Rousseau.
Construction de nouvelles classes. -
- 14^o Lohissements. - Résultat d'enquête.
- 15^o Ouverture de crédits
- 16^o Juris d'incorporation
- 17^o Demandes d'allocations militaires
- 18^o Révision des listes électorales pour 1927. - Délégues
- 19^o Réparateurs pour 1927
- 20^o Assistances.

A Recev. le 12 Décembre 1926

Chiquier

Séance du 19 Décembre 1926

L'an mil neuf cent vingt six, le dix-neuf du
mois de Décembre, à 8 heures du matin, le Conseil
Municipal, dûment convoqué par M. le Maire, s'est
réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la
présidence de M. Vigier Maire.

Présents M. M. Vigier, Bernanteau, Urbain F.,
Marchais, Faupin, Verroumeau, Hardy, Le Lamer,
Moriceau, Peneau Fⁱⁿ, Peneau Ant., Piquet F., Cudot,
Brousseau, Rouche, Rouand, Urbain H., Boje,
Urbain J. & Vague.

Absents: M. M. Solgrain, Piquet E., Saure, Redor,
et Lorin, excusés.

Conformément à l'art. 53 de la loi du 5 avril 1884
il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil municipal, M. Rouche ayant obtenu
la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces
fonctions qu'il a acceptées.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté
sans observation.

Assistance aux Vieillards

Monsieur le Maire dépose sur le bureau
toutes les demandes d'assistance des vieillards, des infirmes
& des incurables, lesquelles ont déjà été examinées par le
Bureau de Bienfaisance.

Savoir:

- 1^o Le veuve Marie Veuve Lebel, à la Morinière,
admise à 18 francs.
- 2^o Cretin Marie Antoinette, à la Bouraudière,
admise à 15 francs,
- 3^o Veuve de Hamon à la Croix Médard,
admise à 8 francs
- 4^o Jerdon de Costanceau, à la Morinière,
admise à 5 francs;
- 5^o Brossard de Hamon, à la Croix Médard,



admise à 10 francs
 6. Grand Rosalie de Mallard, veuve de Jean
 non admise enfants en mesure de subvenir à ses besoins
 7. Parois Josephine, à la Grand-haye,
 admise à 15 francs
 8. Simon de Lermite, à Crutemauet P,
 admise à 8 francs;
 Peigné Marie Louise, à la Marinière
 augmentée de 5⁺ (vécira 18⁺)

Assistance aux familles nombreuses

Monsieur le Maire dépose sur le bureau, toutes les demandes d'assistances aux familles nombreuses.

Savoir:

- Denis Louis, près la Cimetière, admis pour une allocation
- Cabot Joseph au Grand-Clos, admis pour une allocation
- Perchevère Estant Clotilde, à la Haute-He, admis pour 1 allocation
- Perrier ne Boutin, admise pour 2 allocations

Assistance aux femmes en couches

Monsieur le Président, communique au Conseil, toutes les demandes d'assistances aux femmes en couches

Savoir:

- 1. Durillard ne Moreau, au chône-Croix, non admise, ressources supérieures au barème communal.
- 2. Perrier ne Boutin, à la Blotière, admise
- 3. Penjeant ne Hillaireau, au Châtelier, non admise, ressources supérieures au barème communal.

Assistance médicale gratuite Liste des indigents

Le Conseil municipal approuve la liste des personnes admises au bénéfice de l'assistance médicale gratuite pour 1924 et comprenant 300 inscriptions

Demande de sursis d'incorporation

Monsieur le Maire dépose sur le bureau, toutes les demandes de sursis d'incorporation;

- 1. Oger Georges, de la classe 1924, étudiant en pharmacie demande un sursis de 6 mois, pour continuation d'études - avis favorable -

2° Serrechal Jean, de la classe 1926, demande un sursis d'un an pour continuation d'études de médecine. avis favorable.

3° Grimaud Romain, de la classe 1926, élève à l'École des Arts & Métiers d'Angers, demande un sursis de six mois. avis favorable.

4° Arnaudeau Robert, de la classe 1924, demande un sursis d'un an pour continuer ses études de notariat. avis favorable.

5° Nègros Jacques, de la classe 1924, demande un sursis de six mois, pour continuer ses études à l'Institut Polytechnique de Lorient. avis favorable.

6° Letage Gilbert, de la classe 1924, demande un sursis d'un an pour continuer ses études à l'École d'Hydrographie. avis favorable.

7° Jovin Edouard, classe 1925 - continuation d'études Ecole d'Hydrog. av. fav.

Comm. de Br. le 19. 1927

Répartiteurs pour 1927
Liste de présentation

Monsieur le Maire fait connaître à l'Assemblée qu'aux termes de l'art 61 de la loi du 5 avril 1884, les Conseils municipaux ont à dresser dans leur session ordinaire de novembre, une liste double, sur laquelle seront choisis les répartiteurs qui devront fonctionner pour l'année 1927, composés chacune de :

1° 6 noms pris parmi les propriétaires fonciers de la commune et y résidant ;

2° 4 noms pris parmi les propriétaires fonciers de la même catégorie et résidant hors commune.

Le Conseil désigne
par parti

Répartiteurs Titulaires

de la Commune	1°	Marchais Jean 13 th	entrepreneur	Bourg
	2°	Hervault Eugène	ancien épicer	3 Moulins
	3°	Huet Joseph	propriétaire	Pette, Lande
	4°	Heraud Louis	tailleur	chaussée
	5°	Soulas Félix	ancien bouder	Crenfouquet
	6°	Solgram Alfred	capitaine	Haute Ile
hors Commune	1°	Corbiveau Jean 13 th	cultivateur	Les Landes / Bouffrenais
	2°	Bouchar Emile	commerçant	Forrières
	3°	Bahnaud Adolphe	cultivateur	Verbou

trans le 20 oct



1^{er} ^{Archer 2^{ème}} Moreau Clair propriétaire Vant
2^e partie

Répartiteurs supplémentaires

de la Commune	1 ^{er}	Bouy Jean Marie	cultivateur	Leventhaud
	2 ^o	Pesse René	ind. de matériel aux	rué d'Alain-Louise
	3 ^o	Breyer Joseph	tailleur	Chaussée
	4 ^o	Moreau Ferdinand	cultivateur	Chapellet
	5 ^o	Hamon Francis	ind. de charbon	Kayon
	6 ^o	Genet Clair	ind. de bois	Bouy
hors Commune	1 ^{er}	Nedat Michel	propriétaire	Nantes, ch. de la Madeleine
	2 ^o	Aubin Jean B ^{ts}	cultivateur	Bris Chabat
	3 ^o	Lohere Joseph	emp ^l de commerce	Nantes, quai de la République
	4 ^o	Gerret Henri	propriétaire	- - - rue Strasbourg

Revision de la liste
electorale pour 1927
Designation des delégués

Monsieur le Maire fait connaître à l'Assemblée
qu'aux termes des lois en vigueur, les Conseils municipaux
doivent dans leur session ordinaire de Novembre,
designer leurs délégués pour les représenter au sein des
commissions chargées l'une de dresser le tableau rectificatif
de la liste électorale, l'autre de juger les réclamations.

Le Conseil désigne

- 1^{er} M. Moreau René pour faire partie de la commission chargée de dresser le tableau rectificatif
- 2^o M. M. Moreau Francis et Solignac Francis pour faire partie de la commission chargée de statuer sur les demandes en inscription ou en radiation.

Conseil des Prud'hommes
Designation des délégués
pour la revision des listes
electorales.

Monsieur le Maire demande au Conseil de vouloir
bien, conformément à l'art 20 de la loi du 27 mars 1907,
designer les délégués pour la revision des listes électorales
du Conseil des Prud'hommes en 1927.

L'Assemblée nomme

- 1^{er} Electeur ouvrier : M. Vanhommel Armand, peintre - 108 Lande
- 2^o Electeur employé : M. Larpin Henri, emp^l de commerce - Landreau
- 3^o Electeur patron : M. Giffroy Louis, maître ouvrier - rue J. Carnot

Chambre d'agriculture
Liste électorale
- Délégues -

Le Conseil municipal désigne pour faire partie de la Commission chargée de la révision de la liste électorale de la Chambre d'Agriculture.

1^o M^r Prévost-Jules, au Bourg
2^o M^r Abaud Joseph, au Chêne-Blanc
délégué au Préfet

Demandes d'allocations
militaires

Monsieur le Maire dépose sur le bureau les demandes d'allocations journalières de 1.60 formées par les familles de jeunes gens accomplissant ou devant accomplir leur service militaire.

Savoir

Blain Blanche, épouse Chébaud, m de forain, de passage à Popé, avis favorable.

Morceau Françoise à la Haute St, avis très favorable en considération des charges de famille et de l'état de santé du père.

Garreau Ferdinand, à la Bloudieu, avis très favorable, en raison de l'état de santé du père.

Moinard Lucie épouse Douillard, avis très favorable.

Le Bonnet, à Grentemault, avis très favorable.

Le Charrier ne Maullé, rue Nationale 129, avis très favorable.

Le Babaud ne Farencau, à la Chaussée, avis favorable.

Le Faure ne Echape, au Port au Pôlé, avis favorable.

Ouverture de crédits

Sur la proposition de M^r le Maire, le Conseil municipal vote les compléments de crédits ci-après à prélever sur les fonds disponibles de la Commune.

Savoir

1 ^o Assurance contractée à la Mutuelle Générale	1574.30
2 ^o Fournitures scolaires	2854.10
3 ^o Fête Nationale du 14 Juillet	367.70
4 ^o Imprimés à la charge des Communes	1000.00
5 ^o Protection de la Santé publique	778.76



6	Indemnité de résidence aux Inst ^{rs} & Inst ^{cs}	
7	Contingent pour les enfants assistés	
8	" " pour les aliénés	
9	Frais de perception des droits de place	50. "
10	Frais de perception des droits de distillation	20. "
11	Frais de perception des droits de Vin	500. "
12	Cratement du porteur de dépêches	350. "
13	Emploi Subvention R. O. P.	159. 90
14	Envoi d'un délégué de la M ^{unicipalité} au Congrès de France, au Congrès à Paris	200. "
15	Frais de confection des natures journalières	59. 30
16	Entretien & clôture des cimetières	800. "
17	Depenses imprévues	1000. "

Fournitures scolaires

Monsieur le Maire fait connaître que le montant des fournitures scolaires faites par M^r Brelet, le Maire aux écoles communales s'élève à H 432^{fr}. 30 pour le H^e trimestre de l'année courante

Le Conseil municipal, approuve cette dépense et autorise M^r le Maire à passer un traité de gré à gré avec M^r Brelet, afin que M^r le Receveur municipal puisse régler la facture de ce fournisseur qui est supérieure à 3000 francs. Le crédit nécessaire est inscrit au budget de la Commune.

Communications

Reforme administrative. Monsieur le Maire donne connaissance du décret du 5 Novembre 1926 qui a modifié certains articles de la loi du 5 avril 1884. Il commente et explique ces différents articles.

École des filles de Reff. - Avis de subvention.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M^r le Préfet relative à une subvention de 4971 francs accordée à la commune de Reff. pour l'aider à faire face aux dépenses occasionnées par l'établissement d'une H^e classe et d'un logement d'adjointe, à l'école communale des Filles de Reff.

Le Conseil municipal, s'associe à M^r le

Lettre de reconnaissance adressée 30/11

Maire pour adresser à la Commission Départementale ses plus vifs remerciements.

Reclamation de M^{re} Chauvelon Bureau

M^{re} le Maire donne lecture d'une lettre de M^{re} Chauvelon-Bureau à Northouse, qui se plaint que les remblais déposés par les Etablissements Bouduelle-Marchineau dans le chemin en bordure de la maison empêchent les eaux pluviales de s'écouler vers le seil & que par suite la case est à chaque instant inondée.

La Société Bouduelle-Marchineau sera mise en demeure de faire le nécessaire pour que satisfaction soit donnée à la réclamante. - M^{re} l'agent-vois propose ce qu'il conviendra de faire pour empêcher l'écoulement des eaux chez M^{re} Chauvelon-Bureau.

Bureau de Poste de Port-Rousseau - Prolongation d'ouverture des heures de guichet. M^{re} le Maire fait connaître à l'Assemblée que pendant la guerre, les Commerçants & Industriels de Port-Rousseau demandaient à la Municipalité d'intervenir auprès de l'Administration des Postes & Télégraphes, afin que le Bureau de Poste de Port-Rousseau, fut ouvert de 12 heures à 14 heures.

Après démarches la demande des Commerçants fut agréée et une contribution de 950 francs fut demandée à la Commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré est d'avis de maintenir cet état de choses.

M^{re} Urbain, adjoint signale qu'il serait possible de maintenir le Service Téléphonique de 7 heures à 9 heures du soir en raison du nombre d'abonnés dans la Commune. - Cette question sera examinée ultérieurement & la prorogation du service sera demandée s'il ne doit en résulter aucun frais pour la Commune. -

Port gratuit des télégrammes. - Le Conseil municipal renouvelle les vœux émis par l'Assemblée communale notamment celui du 13 juin 1920, au sujet de la participation de l'Etat dans le paiement de l'indemnité allouée au porteur des télégrammes en raison



de l'importance ^{des recettes effectuées} au Bureau de Poste de St Paul
Rousseau Le vœu du conseil municipal a fait l'objet de la lettre N° 1645 de
régional de P. & C. en date du 16 juillet 1920. -

Horloge de St Paul. M. le Maire donne lecture
au conseil d'un nouveau devis détaillé de M. Pellerin
Ingénieur Constructeur pour la restauration de l'horloge
de St Paul, du cadran & de tous les accessoires.

Le montant des travaux et fournitures s'élève à la
somme de 5775 francs, non compris la mise en état
des cadrans extérieurs outre celui de la façade.

Pour le cadran côté sud M. Pellerin estime la
dépense à 45 francs

Pour le cadran côté Nord, la dépense en plus
est de 255 francs

Et pour le cadran plus élevé à l'ouest, la dépense
en plus est de 925 francs.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré
accepte le devis de M. Pellerin avec la remise en
état de 3 cadrans seulement, celui du côté sud
sera supprimé

Le Conseil autorise M. le Maire à passer un
marché avec M. Pellerin qui devra garantir le bon fon-
ctionnement de l'horloge pendant un délai de 10 ans. -
La dépense sera imputée sur le budget de 1924 - Entre-
tien des bâtiments communaux.

Concierge - fossageur du cimetière St Paul. - M. le Maire
donne lecture de la lettre qu'il a adressée à Guénault
concierge fossageur du cimetière de St Paul, pour la
cessation de son service. - Il fait connaître les motifs
qui l'ont amené à révoquer cet employé. - L'Admi-
nistration municipale fait ses réserves en cas de
plainte à porter contre lui pour faits délictueux

M. Chauvin Marcel, horticulteur, natif de
la commune a été désigné pour remplacer Guénault.

La Commission des Finances examinera le réle-
vement des différents tarifs du cimetière se rapportant
notamment au salaire des fossageurs.

Lettre de M. M. Guillon et Jeanneau. - M. le Maire donne
lecture d'une lettre de M. M. Guillon & Jeanneau en
vue d'obtenir une augmentation de traitement pour le

*voir
lettre adressée à Guénault
1920*

cours de destini.

La Commission des Finances examinera la question lors de sa prochaine réunion.

Affaire Bessieu. - Rapport des experts.

M. le Maire donne lecture du rapport établi par les experts M. M. Bureau & Lechot au sujet du litige Bessieu. - Les conclusions de ce rapport sont favorables à M. Bessieu, en ce sens que le droit de passage réclamé par les habitants de la rue Chiers prolongé n'est pas justifié.

M. le Maire est autorisé à signer le dit rapport.

Grandport Nantes-Frossay. - Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. Pomeyrol qui continue le service du courrier Nantes-Frossay, en remplacement de M. Annouveau & qui demande que la subvention allouée par la commune de Préze soit augmentée.

Plusieurs conseillers font remarquer que le service n'est pas fait régulièrement notamment, les 15 et 17 Décembre le courrier est arrivé à Pont-Rousseau avec 2 heures de retard.

Dans ces conditions le Conseil municipal fait ses réserves pour le maintien de la subvention en 1927 et l'assemblée émet le vœu que le transport du courrier entre Nantes & P. Rousseau soit effectué comme précédemment, afin d'assurer une plus grande régularité pour la distribution Bourses d'apprentissage. Après avoir communiqué au Conseil municipal une circulaire de M. le Préfet du 24 septembre 1926, relative aux Bourses d'apprentissage, M. le Maire donne lecture du rapport de M. Bernardeau qui avait été chargé d'examiner la question.

D'après M. Bernardeau, il ne semble pas que la création de bourses d'apprentissage puisse résoudre la question de l'exode vers la ville des ouvriers ruraux.

Ces bourses contribueraient seulement à inciter un peu plus de jeunes gens des campagnes à prendre des



métiers industriels, mais lorsqu'ils seront formés, les hauts salaires offerts par la grande Industrie auront sur eux la même attraction qu'aujourd'hui, & comme ils sont plus nombreux, c'est encore au détriment de la main d'œuvre purement agricole que ces bourses auront produit leur effet, allant ainsi juste à l'opposé du but poursuivi.

Le Conseil municipal se range à l'avis du rapporteur. -

Vente de peupliers à la chaussée. Monsieur le Maire fait connaître qu'il lui a été signalé que des peupliers appartenant à la Commune et situés au village de la chaussée pourraient être vendus au profit de la Caisse municipale.

M. Rouche s'étant rendu sur les lieux donne des détails sur la forme et la dimension de ces peupliers au nombre de sept.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide qu'il sera procédé à la vente des dits arbres par voie d'adjudication et sur la mise à prix de 450 francs, et attribue M. le Maire à dresser un cahier des charges.

Comm. le 22

lettre docteur Pinel

lettre de M. le Docteur Pinel. Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Docteur Pinel chargé de l'inspection sanitaire des écoles communales de la Commune de Roye, qui est plutôt satisfaisant, mais qu'il serait nécessaire de diminuer le nombre des élèves dans les classes de berce des garçons de Port-Rousseau. lettre de M. Poirion, interné à St-Jacques. -

Le Conseil prend connaissance d'une lettre adressée à M. Sorin, Conseiller municipal, par Poirion interné à l'hospice Général à St-Jacques. M. le Maire fait connaître que l'internement a eu lieu sur la demande de la famille. -

Aliénation de terrains communale

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil, comme suite à sa délibération du 12 septembre dernier relative à la demande d'acquisition de terrain formée par M. Rousseau Henri, dans le champ de foire de Port-Rousseau que la Commission des Travaux Publics s'est rendue sur les lieux & a décidé qu'il pouvait être fait droit à la demande du pétitionnaire, elle a fixé à 7 francs le prix du mètre soit pour la parcelle : 200 francs, prix consenti tout spécialement en considération des bons états de service de cet employé qui est en outre chargé de la gestion des immeubles édifiés par la commune dans le champ de foire pour menages ayant des charges de famille. -

Comm. le 22

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte les conclusions de la Commission des Travaux Publics.

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande d'acquisition de terrain formée par M. Rambaud Ernest, entrepreneur de charpentes à Port-Raouan, au droit de son immeuble sis rue Chiers & bordant le Champ de Foire.

La parcelle de terrain dont l'acquisition est sollicitée étant actuellement louée, le Conseil ajourne la demande du pétitionnaire.

Chemin de fer Nantes
Exploitation. ^{Legé} Nouvelles
conventions

Monsieur le Maire donne lecture d'un rapport de M. L. Fajonier du Contrôle, et d'un nouvel avenant au sujet des conventions d'exploitation de la ligne de Nantes à Legé & de celle des Forrières à Rocheservière, par la Compagnie Française des chemins de fer à voie étroite, avec effet du 1^{er} Janvier 1926.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, ne fait aucune objection aux conditions présentées par la compagnie, celles-ci ayant déjà fait l'objet d'un examen par la Commission départementale.

Dénomination de rues
nouvelles.

Monsieur le Maire propose de donner aux nouvelles rues ainsi qu'à celles où des constructions sont actuellement édifiées, le nom d'enfants de la commune morts à la guerre, il serait procédé par voie d'ancienneté d'habitation des familles dans la commune.

La proposition de M. le Maire est adoptée.

Le Conseil décide en outre qu'il sera tenu des réunions locales pour le règlement définitif de cette question.

Contonniers des chemins
Avancement

M. le Maire soumet au Conseil municipal les propositions d'avancement de la 4^e à la 3^e classe présentées par le Service Vicinal en faveur des contonniers Lorand.

à chacun.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte ces propositions.

Il demeure bien entendu que l'augmentation accordée sera prélevée sur le budget du Service vicinal (Produit des prestations).



Relèvement de
salaires des
cantonniers

M. le Maire donne connaissance au Conseil municipal d'un rapport du Service vicinal concernant la nouvelle échelle des salaires des Cantonniers des chemins de Grande Communication votée par le Conseil Général dans sa deuxième session ordinaire de 1926.

Le Conseil municipal ayant toujours assimilé les cantonniers des chemins vicinaux ordinaires à ceux des chemins de Grande Communication, accepte cette nouvelle échelle. Le crédit de 1486⁺ résultant de l'augmentation de la dépense pour 1926 sera prélevé sur les ressources disponibles de la Vicinalité (prestations) et le crédit pour 1927 sera augmenté de 1458 francs.

L'indemnité de chute de rue de 43⁺74 sera conservée, mais sera également prélevée sur le produit des prestations.

Egoût rue Félix Faure
Mise en adjudication

M. le Maire soumet au Conseil municipal le dossier de construction de l'égout de la rue Félix Faure. L'Etat & le Département ayant refusé les subventions demandées, la commune sera obligée de faire face à la dépense avec ses propres ressources.

Le Conseil municipal décide de procéder au plus tôt à cette construction & demande à M. le Préfet de bien vouloir approuver le projet et autoriser la mise en adjudication des travaux.

La dépense sera couverte au moyen d'un crédit de 30.000 francs inscrit au budget additionnel art 210. Le complément soit 217⁺24 sera inscrit au budget additionnel de 1927.

Locataires du Champ
de foire

M. le Maire informe l'Assemblée que la délibération prise par le Conseil municipal dans sa séance du 7 mars

1926 au sujet de l'augmentation de 40 % du prix des loyers dans le Champ de foire, va entrer en application le 1^{er} Janvier prochain.

Chemin de la Clouserie

M^r le Maire expose au Conseil municipal qu'il faudrait bien de terminer l'empierrement de la partie du chemin rural reconnu N^o 7 de la Sans annexe qui a été terrassé cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de faire ces travaux; à cet effet il vote une somme de 4467 francs & sollicite une subvention départementale et l'autorisation d'exécuter les travaux en régie; la fourniture des matériaux fera l'objet d'un marché.

École Communale des Garçons de Port-Raoussou
Aggrandissement
Création d'un 6^e emploi d'adjoint

M^r le Maire expose au Conseil que le nombre des inscriptions annuelles des élèves fréquentant l'école communale des garçons de Port Raoussou est en progression constante depuis plusieurs années ainsi qu'en témoignent les relevés ci-après :

1924	248 élèves
1925	268
1926	293

Les six classes de cette école ont été disposées pour recevoir un maximum de 300 élèves, soit une moyenne de 50 élèves par classe. - Mais il y a lieu de considérer que le classement des élèves s'effectue non seulement suivant leur âge, mais encore suivant leurs aptitudes.

De ce fait, si trois classes ont un effectif normal, il en résulte pour les autres un effectif surchargé; qui pour la première classe, enfants de 12 à 13 ans, atteint actuellement le chiffre de 61 inscriptions et pour la sixième classe (5 ans 1/2 à 7 ans) 71 inscriptions. - Cette disproportion est due en grande partie au recrutement des années de guerre.

Il y a également lieu d'envisager que la rentrée annuelle de Pâques donne chaque année un supplément de 20 à 25 enfants de 5 à 6 ans qui viendront encore augmenter d'autant l'effectif de la

Sixième classe. De plus si nous nous reportons aux résultats des recensements de 1921 & 1926 qui ont donné les chiffres respectifs de 10244 et 11050 nous constatons un accroissement constant de la population dont il y a lieu de tenir compte pour l'avenir.

Ces considérations nous conduisent à envisager la construction de 2 nouvelles classes dont le projet va être confié à M. Bassy architecte de la commune. Toutefois la réalisation de ce projet (étude, formalités administratives d'approbation, travaux...), pouvant nécessiter un délai de 8 à 10 mois, il nous a paru nécessaire de prendre des dispositions immédiates pour assurer la rentrée de Pâques. Ces dispositions consisteraient dans l'aménagement du local servant actuellement de courtoise scolaire qui, sans trop de frais, 6500 francs d'après l'évaluation de M. Bassy, pourrait être utilisée en temps voulu pour faire la Septième classe.

Le Conseil municipal donnant son entière approbation aux propositions faites par M. le Maire, demande la création d'un sixième emploi d'adjoint à la dite école et pour la rentrée de Pâques.

Il vote la somme de 8000 francs qui sera inscrite au budget additionnel de 1927 et sollicite une subvention départementale de 2500 francs.

Lotissement du Pont
(Propriété Charles Riom)

Le Conseil prend connaissance du résultat de l'enquête prescrite par Monsieur le Préfet au sujet du lotissement du Pont (Propriété de M. Ch. Riom).

Le Commissaire enquêteur constate que des nombreuses infractions ont été commises par le lotisseur (aux lois de 1919 & 1924), notamment en ce qui concerne la mise en vente des lots avant l'approbation du projet et aussi en ce qui concerne le mode d'exécution d'une avenue qui d'après la loi de 1924 doit être construite et mise en état de viabilité par le lotisseur conformément aux profils approuvés par l'Administration municipale lors de l'enquête, alors que M. Riom d'après son cahier des charges prétend laisser cette exécution à ses acquiescements.

Le Commissaire enquêteur, de plus, est saisi de deux plaintes des acquéreurs de lots, qui pressés de se loger, ont acheté et bâti sans se rendre compte si ce lotissement était en règle et autorisé; ces plaintes ont trait surtout au mauvais état de l'avenue projetée sur laquelle aucun travail d'aménagement n'a été fait.

Le Conseil municipal approuve entièrement les conclusions du Commissaire enquêteur qui résume son avis et invite M. Riou à établir un nouveau cahier des charges conforme aux prescriptions des lois de 1919 et 1924 sur les lotissements.

Electricité
Extension du réseau d'éclairage
et de force par
l'électricité

Monsieur le Maire expose au Conseil que la concession de la distribution de l'énergie électrique sur la commune de Repe a été accordée le 12 mars 1925 à la Société Nantaise d'Electricité. Depuis cette époque, et suivant ses délibérations en date du 20 juin et du 12 septembre 1926, la Municipalité de Repe et la Société se sont mises d'accord pour étendre le réseau électrique de façon à en faire bénéficier à l'avenir les Talloys et hameaux de la commune, qui en étaient dépourvus. Le projet de cette extension ayant été soumis à une enquête dans la commune suivant arrêté de M. le Préfet en date du 13 octobre 1926, M. le Maire fait connaître au Conseil qu'aucune réclamation n'a été faite et que le Commissaire enquêteur a conclu en donnant un avis très favorable à ce projet.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, considérant que le projet en question répondant à plusieurs pétitions des habitants des agglomérations intéressées présente des avantages incontestables en faveur des populations rurales, y donne son entière approbation.

Éclairage des voies
publiques des
quartiers de la Blordière
et du Chêne Gala

Le Conseil municipal prenant en considération la pétition des habitants de la Blordière et du Chêne Gala, considérant l'importance de ces agglomérations traversées par le chemin de G. C. N. 58 et les chemins vicinaux ordinaires N. 14 et 8, considérant d'autre

port que la circulation sur les dits chemins a pris une telle importance qu'il y a lieu d'envisager l'installation de quelques lampes pour éclairer surtout les points de croisement.

Décide de faire établir un projet d'éclairage par la Société Nantaise d'Electricité.

Service d'autobus
 Pont-Neuf, Les
 3-Moulins

M. le Maire expose au Conseil que l'expérience de l'exploitation de cette ligne démontre que le nombre des voyageurs transportés entre 8 heures et 11 heures, et entre 14 heures et 16 heures est très faible. - La subvention municipale étant fonction du nombre de voyages tant aller que retour, il s'en suit que la dépense qui est de l'ordre de 1820 francs pour le mois d'Octobre n'est plus en rapport avec les services rendus. - En vue de réduire cette dépense la Municipalité s'est mise d'accord avec la Compagnie des Bretonnais pour supprimer plusieurs voyages dans les intervalles ci-dessus indiqués, mesure qui avait été envisagée lors de la création de ce moyen de transport. - De ce fait la participation mensuelle de la Commune sera ramenée aux environs de 1200 francs.

Le Conseil approuve la mesure prise par la Municipalité.

Fontaine des Cabossières

Le Conseil municipal prenant ce projet en considération prie Monsieur le Maire de faire établir une étude complète en vue de capter les eaux de cette source pour desservir les quartiers du Bourg et de la Blanche.

Exposé :

Installation de bureaux
 municipale de placement
 dans les villes et Cms
 de plus de
 10.000 habitants

Messieurs :

La loi du 2 février 1925 dont les modalités d'application ont été précisées par Décret du 9 mars 1926, inséré au Journal officiel le 13 du même mois, rend obligatoire pour les villes d'une population égale ou supérieure à 10.000 habitants l'institution d'un office municipal de placement.

Devant la lettre de la loi précitée, la Commune de Roffé, se trouve dans l'obligation de réaliser cette institution étant donné le chiffre de sa population qui s'élève d'après le recensement de 1921, à 10 214 habitants.

Nous avons été saisi d'une proposition par Monsieur le chef de l'Office régional de la main d'œuvre à l'effet de constituer dans la Commune de Roffé soit un service municipal de placement ou plus économiquement & logiquement une section de cet office.

Étant donné la situation de notre commune qui nous offre pour ainsi dire avec celle de Nantes aucune solution de continuité et dont la population survenue est dans sa plus grande partie occupée dans les établissements industriels ou commerciaux situés à Nantes, comme d'autre part la Ville de Nantes a, depuis plusieurs années assuré les charges financières d'un office municipal et régional de placement gratuit, il ne paraît pas désirable qu'un office autonome soit organisé à Roffé, lequel ne pourrait faire que double emploi avec celui de Nantes, qui est en plein développement, et qui donne des résultats chaque jour plus appréciés tant des patrons que des ouvriers.

La Commune de Roffé est déjà en rapport avec cet office (Section de l'orientation professionnelle).

C'est pourquoi, nous vous proposons l'inscription au budget communal d'un crédit de 1000 francs au titre de subvention, soit 700 francs à l'office municipal de Nantes, qui étendrait ainsi à la commune de Roffé les opérations de placement, de compensation de la main d'œuvre, et 300 francs au service d'orientation professionnelle. - La Commune de Roffé serait ainsi en règle avec la loi du 2 février 1925.

Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire vote le crédit proposé.

Un registre d'offres et de demandes d'emploi serait à cet effet déposé à la mairie de Roffé afin de permettre aux employeurs recrutant de la main d'œuvre et aux ouvriers et employés en chômage de faire connaître leurs besoins respectifs. Ces offres & demandes



S'emploieront avec diligence d'urgence pour suite à donner à l'Office départemental de placement, mes de l'Écluse à Nantes.

Réparation de P. Rousseau

Le traité passé avec M. Rassinier pour l'entreprise de la réparation expire le 1^{er} février prochain. Le Conseil charge M. le Maire de se mettre en rapport avec tous les entrepreneurs susceptibles de se charger de ce travail et de tenir au mieux des intérêts de la Commune, et de dresser un nouveau cahier des charges.

Ind^{tes} de logements aux Inst^{es} et Inst^{es}

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal d'une lettre des Intéressés et Intéressées qui lui a été adressée en réponse à la délibération du Conseil en date du 12 septembre 1925, relevant à 500 francs le taux de base de l'indemnité de logement dans la Commune de Reff.

Le Conseil prenant acte des remerciements qui lui sont adressés par les intéressés n'entend pas se montrer irréductible sur le chiffre qu'il a fixé et le maintiendra toujours en rapport avec les prix de loyers qui pourront être pratiqués dans la commune.

Baux des Presbytères

Ces baux venant à expiration le 24 juin 1927, le Conseil remet à la Commission des Finances le soin d'examiner les conditions dans lesquelles ceux-ci pourront être renouvelés.

Chemin de la Gare

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil municipal que la construction du nouveau pont du chemin de fer Nantes-Pornic sur le bras de Dirmil entraînera un exhaussement important du passage à niveau et des chemins de Gd^e C^o n^o 87 aux abords de ce passage.

*Plan 1927
100*

Pendant l'exécution des travaux, la circulation des usagers de la Gare et du chemin 85 sera entièrement déviée sur le chemin vicinal n^o 7. Le chemin qui répond aux besoins de la circulation actuelle devra être amélioré pour supporter le supplément de trafic qui se fera par cette voie. Le Conseil municipal considère que le renforcement indispensable de l'empierrement du chemin est la conséquence des travaux en cours et que la dépense qui en résultera doit être entièrement supportée par

